

## ANNEXE IV

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

(arrêté du 3 septembre 1997)

Baccalauréat Professionnel spécialité Commerce			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public.		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité (a)	
Epreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
<b>E1 - Épreuve scientifique et technique* : coefficient 6</b>								
• Sous-épreuve A1 : Organisation et gestion commerciale d'une unité de vente	U 11	4	écrite	3 h	écrite	3 h	écrite	3 h
• Sous-épreuve B1 : Cadre économique et juridique de l'activité professionnelle	U 12	1	écrite	1 h	écrite	1 h	écrite	1 h
• Sous-épreuve C1 : Mathématiques	U 13	1	écrite	1 h	écrite	1 h	écrite	1 h
<b>E2 - Communication orale professionnelle : coefficient 3</b>	U 2	3	orale	30 mn	orale	30 mn	CCF	
<b>E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel : coefficient 5</b>								
• Sous-épreuve A3 : Pratique professionnelle en magasin	U 31	4	CCF		orale	30 mn	CCF	
• Sous-épreuve B3 : Montage de projet dans le cadre des approfondissements sectoriels	U 32	1	CCF		orale	30 mn	CCF	
<b>E4 - Épreuve de langue vivante : coefficient 2</b>	U 4	2	écrite	2 h	écrite	2 h	CCF	

Baccalauréat Professionnel spécialité Commerce			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public.		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue dans un établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité (a)			
			Epreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme
<b>E5 - Epreuve de Français, Histoire-Géographie : coefficient 5</b>										
• <b>Sous-épreuve A5 : Français</b>			U 51	3	écrite	2h30	écrite	2h30	CCF	
• <b>Sous-épreuve B5 : Histoire-Géographie</b>			U 52	2	écrite	2 h	écrite	2 h	CCF	
<b>E6 - Epreuve d'éducation Artistique - Arts appliqués : coefficient 1</b>			U 6	1	CCF		écrite	3 h	CCF	
<b>E7 - Epreuve d'éducation Physique et Sportive : coefficient 1</b>			U 7	1	CCF		pratique		CCF	
<b>ÉPREUVES FACULTATIVES (1)</b>										
• Langue vivante			UF 1		orale	20 mn	orale	20 mn	orale	20 mn

CCF Contrôle en Cours de Formation.

La description, la durée et le coefficient des différentes situations d'évaluation figurent dans l'annexe V, définition des épreuves.

\* L'épreuve E1 doit obligatoirement être passée sous forme ponctuelle.

(1) Les points excédants 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.